

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation :
29/01/2024

Membres :

En exercice **19**

Présents : **16**

Votants : **18**

Date d'affichage :

06/02/2024

Date de publication :

06/02/2024

Le 05 février 2024 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Céline PELTIER par Sophie SUBIRATS et Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU

Absente : Anne-Marie CAUSSÉ

Secrétaire de séance : Gabriel BEUGIN

DÉLIBÉRATION N° 2024-01

OBJET : Convention d'Aménagement de Bourg – aménagement de la traversée du centre-bourg de Cabanac – DETR 2024

La Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) est proposée par le Conseil Départemental de la Gironde aux communes de moins de 10 000 habitants qui souhaitent aménager, développer durablement et dynamiser leur centre bourg.

La commune a souhaité poursuivre une réflexion initiée il y a une quinzaine d'années sur l'aménagement de son centre-bourg de Cabanac et le renforcement de ses liens avec son territoire, par la mise en œuvre d'une telle procédure.

L'étude préalable s'est concentrée sur la question de la qualité des espaces publics du centre-bourg, en harmonie avec les aménagements déjà menés. Ainsi, la phase de réflexion préalable à cette CAB a permis de définir un programme d'actions cohérent, adapté aux nouveaux contextes et de décliner dans le temps la stratégie d'aménagement en fonction des capacités d'investissement de la commune.

La 1ère étape de l'étude a établi un diagnostic dégageant les atouts et les faiblesses de ces espaces centraux, en croisant diverses thématiques : déplacements et accessibilité, pratiques et usages, qualité spatiale et paysagère. En s'appuyant sur la prise en compte des spécificités de la commune, possédant deux bourgs distincts, ce diagnostic a permis de préciser les attentes sur les espaces en lien direct avec ces noyaux historiques, mais aussi de révéler des enjeux sur le traitement des entrées de bourgs, et de définir des orientations d'ensemble.

La 2ème étape a permis de traduire les principaux enjeux formulés à l'issue du diagnostic, et de décliner, sur chaque bourg, les principes d'aménagement dans une logique d'ensemble et de cohérence dans le temps.

La dernière étape a dressé le bilan comparatif de ces propositions pour alimenter la mise au point du programme d'actions à décliner et à hiérarchiser dans le programme de la Convention d'Aménagement de Bourg.

A ce titre, 4 actions prioritaires ont été retenues et ont fait l'objet d'[ID 1033-213300775-20240205-2024_01-DE](#) du Département de la Gironde :

- ➡ l'action V1 Villagrains – aménagement du carrefour entre la RD651 et la RD219,
- ➡ l'action C1 Cabanac – traversée du centre bourg route des Graves (RD219),
- ➡ l'action C3 Cabanac – aménagements de la place du Général Doyen,
- ➡ l'action V4 Villagrains - espace de la salle des fêtes de Villagrains et RD219.

L'action C1, objet de la demande de subvention, porte sur l'aménagement de la traversée du centre-bourg (route des Graves) et repose sur les principes suivants :

- améliorer la lecture de la traverse du bourg pour sécuriser la circulation et favoriser les déplacements doux (piétons et cyclistes),
- séquencer le parcours en marquant les seuils et le passage devant la future Mairie,
- souligner les ambiances paysagères, le patrimoine bâti (bourg du 19ème siècle, granges en bois et friche industrielle) et la topographie particulière d'un vallon affluent du Gât Mort,
- traiter les différentes articulations entre la voie et l'environnement urbain parcouru pour réduire l'effet de coupure.

L'aménagement intègre l'installation de la future Mairie dans l'ancien bâtiment de la Poste et la parcelle vacante située à côté de l'ancienne Prison. A partir du carrefour de la rue de la Gare traité en plateau dénivelé, le tracé de la route des Graves s'infléchit devant la future Mairie pour dégager un parvis et faire ralentir les véhicules en transit. Un traitement de sol différencié par rapport à l'enrobé de chaussée marque un caractère plus urbain.

Au niveau de l'entrée de la Place St Martin, une écluse est créée avec une surlargeur de trottoir du côté des véhicules entrants et une chaussée réduite à 3,50 mètres fonctionnant en « toi-moi » (priorité au sens sortant). Un trottoir de 1,50 mètre de large est créé de l'autre côté.

Le montant des travaux HT, frais divers compris mais hors honoraires (relevé géomètre, étude réseaux, étude de sol, étude de maîtrise d'œuvre, CSPS, OPC), se chiffre à **424 239 €**.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention de 30 % soit **127 271 €** auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2024),
- d'acter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Aménagement de la traverse du centre-bourg de Cabanac	424 239 €	DETR 2024 - État	30 %	127 271 €
		Département de la Gironde	18,59 %	78 869 €
		Autofinancement	51,41 %	218 099 €
TOTAL HT	424 239 €	TOTAL		424 239 €

- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à la

ID: 033-213300775-20240205-2024_01-DE

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

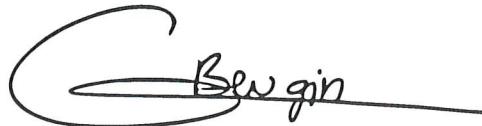
En mairie, le 05 février 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and the name 'Beugin' followed by a horizontal line.

Gabriel BEUGIN